



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d’Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C –
N° d’Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE EVIAN du 17 au 24 SEPTEMBRE 2022

Principe de la randonnée découverte

Du **17 Septembre 2022** (dîner) au **24 Septembre 2022** (déjeuner)

Chaque journée comprend :

- un circuit totalisant de 4 à 18 km
- un centre d’intérêt local

Ce séjour se passant principalement en zone urbaine ne présente pas de difficultés majeures. Le niveau des randonnées se situe soit à 1, soit à 2.

Le nombre maximum de participants est fixé à **20 personnes**

L’hébergement

Village de vacances VVF d'Evian (Haute Savoie)
Rue du Mur Blanc - Lac et Montagne - Quai Paul Léger
74500 EVIAN LES BAINS
04 50 83 17 00

Apéritif de "bienvenue"

- Hébergement en formule CONFORT en chambres doubles en pension complète (vin inclus aux repas) (café après repas : en supplément)
- Bar à Pasta : différentes variétés de pâtes proposées au déjeuner et dîner en complément du plat de résistance.
- Linge de toilette, draps et couvertures fournis
- Lits faits à l'arrivée et ménage fin de séjour inclus
- Possibilité de prendre les déjeuners sous forme de pique-nique (prévoir deux boîtes hermétiques - gourde et couverts)
- Piscine extérieure chauffée (mai à septembre)
- Accès à la piscine couverte, bains à jets, sauna, hammam, salle de remise en forme
- TV gratuite dans tous les logements
- Wifi gratuit à l'accueil
- Bibliothèque - salle de jeux - tennis de table - baby foot
- Animation de soirée au village

Les circuits

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre. Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront en covoiturage.

J 1 - Samedi 17 Septembre 2022

Rendez-vous à 14 heures au parking Pré Ponce à Yvoire (payant pour 3 heures : 5 €)

Visite de la Cité Médiévale d'Yvoire (3/4 km) - Niveau 1

J 2 - Dimanche 18 Septembre 2022

Découverte des coteaux de Lavaux (vignes en terrasses) (12/15 km) - Niveau 2

(Voiture : Evian - Vevey puis train CFF de Vevey à Lutry puis retour à pied)

J 3 - Lundi 19 Septembre 2022

Découverte de la Tour de Peilz - Vevey - Corsier sur Vevey (10/12 km) - Niveau 2

Visite du Musée de Charlie Chaplin, du Parc et du Manoir de Ban à Corsier S/Vevey - Niv. 1

J 4 - Mardi 20 Septembre 2022

(Traversée du Lac Léman en bateau (Evian-Lausanne-Evian)

Grand tour de la ville de Lausanne par ses espaces verts (15/18 km) - Niveau 2

Visite de la Cathédrale de Lausanne - Niveau 2 (accès aux tours par escalier)

J 5 - Mercredi 21 Septembre 2022

Visite de Swipp Vapeur Parc - Le Bouveret (Canton du Valais) - Niveau 1

Découverte de la réserve naturelle "Les Grangettes - Noville (Canton de Vaud)

(13/15 km) - Niveau 1

J 6 - Jeudi 22 Septembre 2022

Le Lac Léman : le long des quais de Villeneuve à Montreux (9/10 km) - Niveau 1

Visite du Château de Chillon - Niveau 1

(Retour Montreux/Villeneuve par bus - ligne 201 de la VMCV)

J7 - Vendredi 23 Septembre 2022

Découverte de Champéry (Station d'altitude du Val d'Illiez : 1050 m) (10/15 km) - Niveau : 2

J8 - Samedi 24 Septembre 2022 : Fin du séjour

Matin : visite d'Evian/funiculaire "historique" - Niveau 2

En option : Restaurant après la randonnée (**Réservation sur bulletin d'inscription**)

Le voyage/Les transports

- Voyage Savigny le Temple/Evian
Véhicules particuliers : **Covoiturage à organiser entre les participants.**
- Sur place : Déplacements au départ des randonnées ou des visites : **en covoiturage**
- Transport en commun :
 - Bus de la ligne 201 de la VMCV Villeneuve-Montreux (**Paiement sur place**)
 - Train CCF : Vevey / Lutry : Prix inclus dans le prix du séjour

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement

Hébergement

Si assurance annulation proposée par le centre

- **Coût : 17 euros par personne compris dans le coût du séjour**
(Voir conditions du contrat)

Si pas d'assurance annulation proposée par le centre :

Les conditions d'annulation sont décrites dans « l'annexe au règlement intérieur » de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous).

Pour les autres services

(transport, visites, etc.)

Le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur.

Les conditions d'annulation sont décrites dans l'annexe du règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous)

Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- *plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.*
- *Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.*
- *En cas de remplacement, le remboursement sera immédiat.*

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bateau, train, visites, etc.)

Total séjour/personne	Montant
Base 20 personnes	590 €

Ce montant tient compte d'un supplément de 20 € qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par les animateurs. Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Important: Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Les prix ne comprennent pas

Option : Parking couvert privé non surveillé (à réserver auprès de VVF) : 28 €/semaine
(réservation sur le bulletin d'inscription)

Parkings municipaux extérieurs payants aux alentours du VVF (places limitées)

Possibilité de se garer Quai Paul Léger avant ou après l'avenue de Lausanne

- Les apéritifs : 3,50 € - 4,50 € - 5 € ou 7€ par personne
- le café après repas : 1,50 €
- le supplément chambre single : 13,50 €/nuit/personne
- Le trajet Montreux / Villeneuve par bus (à préciser ultérieurement en fonction du nombre de participants)
- Stationnement 3h00 à Yvoire : 5 €

Conditions de règlement

Echéancier proposé

	Montant	Date butoire
Acompte de réservation	177 €	06/04/22

Puis à votre choix

Paiements échelonnés	Montant	Date butoire
Acompte N° 2	136 €	15/05/22
Acompte N° 3	136 €	15/06/22
Acompte N° 4 ou solde	141 €	15/07/22

ou

	Montant	Date butoire
Solde en une seule fois	413 €	15/07/22

(nota : cette option pourra être annulée si des fournisseurs exigent des règlements échelonnés)

ANNEXE CONCERNANT LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉS DES RANDONNÉES ET DES VISITES

Explication des niveaux de difficulté des randonnées

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, la randonnée est accessible à tous randonneurs correctement équipé.
- Niveau 2
- Cette randonnée peut présenter quelques difficultés (ex : sentiers étroits, passage de zones de rochers, de zones inondables, dénivellements importants et fréquents etc.), mais accessible à des randonneurs pratiquant régulièrement
- Niveau 3
- Cette randonnée présente des difficultés certaines (ex : sentiers en aplomb, zones rocheuses importantes, dénivellements très importants et continus, etc.). Cette randonnée est accessible à des randonneurs expérimentés et qui ont déjà rencontré ces difficultés dans des randonnées hebdomadaires.
- Niveau 4
- Cette randonnée ne peut être pratiquée que par des randonneurs bien expérimentés, pouvant nécessiter un équipement spécifique. Néanmoins elle reste dans le cadre des activités couvertes par l'assurance de la FFR.

Explication des niveaux de difficultés des visites

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, visite accessible à tous
- Niveau 2
- Quelques difficultés à prévoir (ex : accès, escaliers, sols, etc.)
- Niveau 3
- Visite compliquée pouvant présenter des difficultés pour certaines personnes (ex : claustrophobie, vertige, mal voyant, etc.)
- Niveau 4
- Visite déconseillée aux personnes sensibles



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d’Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017
APE 926C –
N° d’Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE à EVIAN du 17 au 24 SEPTEMBRE 2022

Bulletin d’inscription

(à retourner avant le 6/04/2022)

à la MASA - Rue du Rougeau - Cidex 25 - Boite N° 40 - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

NOM	PRÉNOM

Règlement

Le bulletin d'inscription sera accompagné d'un chèque d'acompte de 177 €/personne et je choisis le règlement du solde :

- en une seule fois

- par paiement fractionné

Après acceptation de mon inscription, je transmets le chèque de solde ou l'ensemble des chèques à l'adresse indiquée ci-dessus. Ceux-ci seront remis à l'encaissement aux échéances choisies.

Précisions complémentaires

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single

- partager une chambre double

(régimes ou allergies) :

Réservation du parking VVF

OUI

NON

Réservation du restaurant du 24 09 22

OUI

NON

(Pas de menu unique pour le groupe)

En cas d’annulation de ma part je m’engage à régler les éventuelles pénalités

Le :

Signature :